

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** ZEPVENTURE ORIGINAL AERO
- **Code du produit:** 98990001
- **UFI:** Y3PM-189M-969D-X788
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie de processus PROC11** Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent alcalin
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ZEP ITALIA SRL
Piazzale Luigi Cadorna, 2
20123 Milano (MI) - Italy;
Via Nettunense Km. 25.000
04011 Aprilia (LT) - Italy
T: +39.06.926691
F: +39.06.92747061
@: tecnico@zepeurope.com
Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV
Vierlinghweg 30
4612 PN Bergen op Zoom
The Netherlands
Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES
Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI
Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51
contact@zep-industries.com
www.zep-industries.com
@: info@zep.co.uk
web: www.zep.co.uk
- **Service chargé des renseignements:**
Service Clients:
NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710
BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395
IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061
UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245
LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aerosol 3 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Alcools, C12-15,éthoxylés

· Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· Indications complémentaires:

Contient 9,80000019 % en masse de composants inflammables.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-2,5%
CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Numéro index: 603-052-00-8 Reg.nr.: 01-2119475527-28-xxxx	3-butoxypropan-2-ol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9 Numéro index: 607-428-00-2 Reg.nr.: 01-2119486762-27-xxxx	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium ⚠ STOT RE 2, H373 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	1-2,5%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	1-2,5%

(suite page 3)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 2)

CAS: 68131-39-5 NLP: 500-195-7	Alcools, C12-15,éthoxylés ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1 - <2,5%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6	chlorure de didécyldiméthylammonium ⚠ Acute Tox. 3, H301 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411	≥0,1 - <0,25%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Numéro index: 603-030-00-8 Reg.nr.: 01-2119486455-28-xxxx	2-aminoéthanol ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥0,1 - <1%
· Indications complémentaires:		
hydrocarbures aliphatiques		≥5 - <15%
EDTA et sels, agents de surface non ioniques		<5%
désinfectants, parfums (BENZYL SALICYLATE)		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après ingestion:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 3)

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 106-97-8 butane**VL Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm**CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**VL Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
D;**CAS: 74-98-6 propane**

VL Valeur à long terme: 1000 ppm

CAS: 75-28-5 isobutaneVL Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm**CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol**VL Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 3 ppm
Valeur à long terme: 2,5 mg/m³, 1 ppm
D;

· DNEL

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	DNEL Long term-systemic	1,67 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	15 mg/kg human/day (des consommateurs)
		65 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	37,2 mg/m ³ (des consommateurs)
		310 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 5131-66-8 3-butoxypropan-2-ol

Oral	DNEL Long term-systemic	8,75 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Acute-systemic	44 mg/kg human/day (des consommateurs)
		16 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term-systemic	16 mg/kg human/day (des consommateurs)
		44 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	33,8 mg/m ³ (des consommateurs)
	DNEL Acute-systemic mg/m ³	270,5 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Oral	DNEL Long term-systemic	28 mg/kg human/day (des consommateurs)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	1,5 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-systemic mg/m ³	1,7 mg/m ³ (des consommateurs)
		2,8 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local mg/m ³	3 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

· PNEC

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PNEC Freshwater mg/L	19 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	1,9 mg/L
PNEC Freshwater sediment	70,2 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	7,02 mg/Kg
PNEC Intermittent release	190
PNEC Soil	2,74 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	4.168 mg/L

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 4)

CAS: 5131-66-8 3-butoxypropan-2-ol

PNEC Freshwater mg/L	0,525 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	0,0525 mg/L
PNEC Freshwater sediment	2,36 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	0,236 mg/Kg
PNEC Intermittent release	5,25 (mg/l)
PNEC Soil	0,16 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	10 mg/L

CAS: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

PNEC Freshwater mg/L	2,8 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	0,28 mg/L
PNEC Intermittent release	1,6 (mg/L)
PNEC Soil	0,95 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	57 mg/L

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu épais

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Couleur:**

Blanc

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

(suite page 6)

BE:FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 5)

· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	11
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· L'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	7,7 %
· EU-VOC:	568,8 g/l
· EU-VOC:	0,00 %
· Swiss VOC:	9,80 %
· Teneur en substances solides:	4,3 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	36.153 mg/kg
Inhalatoire	LC50 / 4 h	107 mg/l (Rat)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	1,919 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

CAS: 5131-66-8 3-butoxypropan-2-ol

Oral	LD50	3.300 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
	EC 50 / 96 h (statique)	>1.000 mg/ltr (Selenastrum capricornutum (Algae))

CAS: 64-02-8 éthylenediaminététraacetate de tétrasodium

Oral	LD50	1.780 mg/kg
Inhalatoire	LC50 / 4 h	2 mg/l (Rat)

CAS: 68131-39-5 Alcools, C12-15,éthoxylés

Oral	LD50	1.700 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyl diméthylammonium

Oral	LD50	264 mg/kg (Rat) OECD Guideline 401
Dermique	LD50	3.342 mg/kg (Rabbit)
	EC 50 / 96 h	0,026 mg/ltr (-) OECD TG 201

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	LD50	1.809 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1.018 mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	>200 mg/ltr (Lepomus gobiosus (Zonnebaars))

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 118-58-1	salicylate de benzyle	Liste II
CAS: 80-54-6	2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	Liste II

- BE.FR -

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

LC50 / 96 h >10.000 mg/ltr (Pimephales promelas)

EC 50 / 72 H 1.000 (Selenastrum capricornutum (Algae))

CAS: 5131-66-8 3-butoxypropan-2-ol

LC50 / 96 h (statique) 560-1.000 mg/ltr (fish) (Poecilia reticulata)

EC 50 / 48 h (statique) >1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

OECD test 301 E 90 (biodegradation in % after 28 days)

CAS: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

LC50 / 96 h >1.000 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))

33-189 mg/ltr (fish)

EC 50 / 48 h 140 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

EC 50 / 72 H >300 (Desmodemus subspicatus) (mg/L)

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

LC50 / 96 h 0,5 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))

OECD guidance 203

0,19 mg/ltr (Pimephales promelas)

EC 50 / 48 h 0,062 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

Method: US-EPA-FIFRA

OECD test 301 A 90 (biodegradation in % after 28 days)

Method: OECD 301 A

OECD test 301 B 72 (biodegradation in % after 28 days)

Guideline: OECD 301 B

OECD test 302 B 87-94 (biodegradation in % after 28 days)

Test method: OECD 302 B

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

EC 50 / 48 h >100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: -

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN1950

(suite page 9)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	1950 AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, non-flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe	2.5A Gaz.
· Étiquette	2.2

· IMDG, IATA



· Class	2.2 Gaz.
· Label	2.2

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Polluant:	Non
--------------------	-----

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP
 RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH
 Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;
 Directive 2012/18/UE (Seveso III)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 9)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium

Alcools, C12-15, éthoxylés

- **Mentions de danger**

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Annex I Part 1

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	7,8

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 10)

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service

· Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / België: Afdeling klantenservice

· Numéro de la version précédente: 3
· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
WELL: The highest acceptable concentration
IOELV: Indicative occupational exposure limit values
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 3: Aérosols – Catégorie 3
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

BE.FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2022

Version: 4 (remplace la version 3)

Révision: 11.07.2022

Nom du produit: ZEPVENTURE ORIGINAL AERO

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Pour le produit
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé** PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Travailleur** Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 1 h par jour de travail
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Aérosol
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Conformément aux instructions d'utilisation.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Utilisation uniquement sur un sol dur
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
Conservé à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles**
Observer la section 4 de la fiche de données de sécurité (mesures de premiers secours)
Pendant l'utilisation, éviter le contact avec l'eau potable et / ou les aliments.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Mettre à disposition un nombre suffisant de possibilités de lavage.
- **Mesures techniques de protection**
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.
- **Mesures personnelles de protection**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
- **Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau**
Aucune mesure particulière n'est requise.
En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.